

Introduction

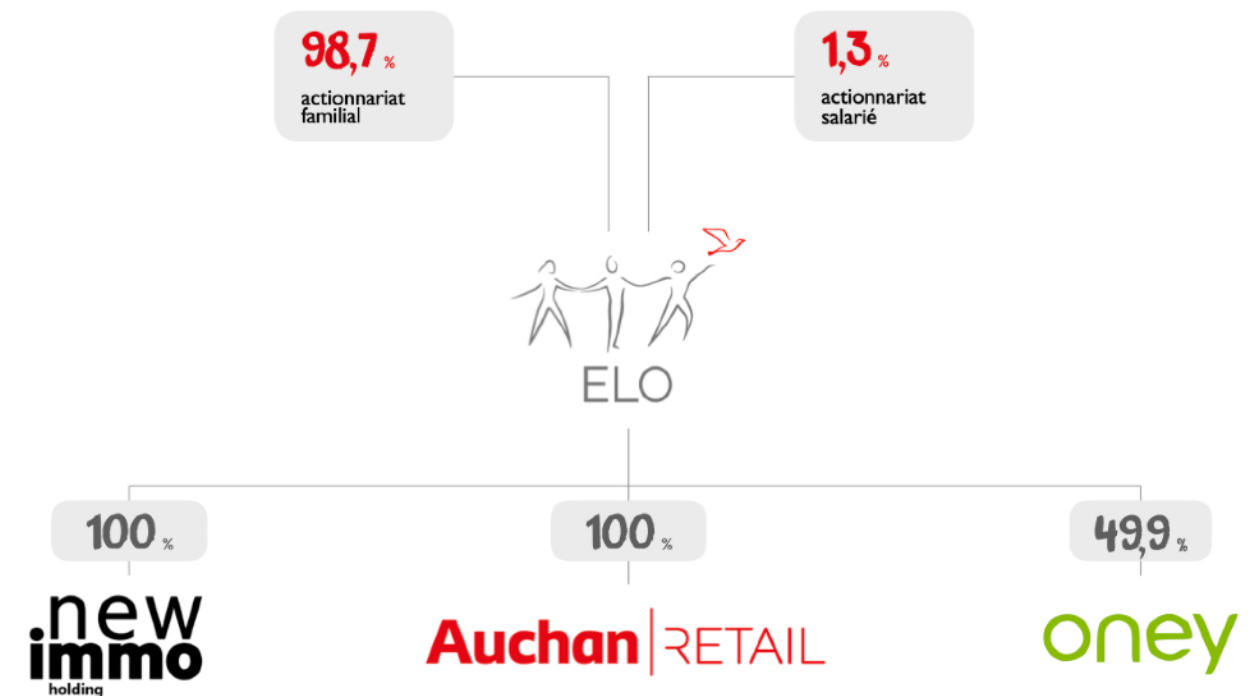
En application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, ELO met en œuvre un plan destiné à identifier et prévenir les risques d'atteintes graves (i) aux droits humains et aux libertés fondamentales, (ii) à la santé et à la sécurité des personnes (iii) ainsi qu'à l'environnement, résultant de ses activités, de celles des entités qu'elle contrôle et de ses relations commerciales établies.

Société associant un actionnariat familial et salarié, ELO est la société mère d'un Groupe structuré autour de deux métiers complémentaires : le commerce de détail, exercé par Auchan Retail et l'immobilier, porté par New Immo Holding. ELO détient également 49,9 % du capital d'Oney aux côtés de BPCE¹.

L'activité de commerce de détail représente plus de 98 % du chiffre d'affaires consolidé d'ELO.

La diversité des activités, l'étendue des chaînes d'approvisionnement et la pluralité des implantations géographiques conduisent le Groupe à structurer son dispositif de vigilance autour d'un socle commun applicable à l'ensemble des entités, complété par des modalités adaptées aux spécificités opérationnelles de chaque métier. Cette organisation permet une lecture homogène des risques tout en assurant leur prise en compte au plus près des contextes opérationnels.

Le présent document constitue le plan de vigilance d'ELO. Il décrit la démarche d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques. Il présente la cartographie des risques, les procédures d'évaluation des filiales, sous-traitants et Fournisseurs, les mesures de prévention et d'atténuation associées, le mécanisme d'alerte ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif.



¹ Oney n'est pas couverte par le présent Plan de Vigilance, du fait de l'absence de contrôle effectif d'ELO sur cette entité.

Sommaire

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ELO	4	2. CADRE ET MÉTHODOLOGIE DU DEVOIR DE VIGILANCE	8	3. MESURES D'ATTÉNUATION RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT	22
Modèle d'affaires d'Auchan Retail	5	Gouvernance du devoir de vigilance	9	Consommation non maîtrisée des ressources énergétiques	23
Modèle d'affaires de New Immo Holding	7	Identification des parties prenantes	11	Atteintes environnementales liées aux émissions de gaz à effet de serre	25
		Cartographie des risques	12	Pollution et dégradation des ressources naturelles	28
		Cadre de référence et logique d'atténuation des risques	16	Atteintes à la biodiversité et aux sols	30
		Contrôle des chaînes d'approvisionnement	18	Déforestation	32
				Pollution liée au plastique	34
				Gestion inadéquate des déchets	35
				Gaspillage alimentaire et non-alimentaire	37
				Atteintes au bien-être animal	39
				Atteintes aux ressources halieutiques	41
4. MESURES D'ATTÉNUATION RELATIVES AUX DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	43	5. MESURES D'ATTÉNUATION RELATIVES À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ	53	6. DISPOSITIF D'ALERTE ET SUIVI DE L'EFFECTIVITÉ DU PLAN DE VIGILANCE	63
Travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé	44	Atteintes à l'intégrité physique et à la sécurité des travailleurs	54	Dispositif d'alerte interne	64
Atteintes à l'égalité de traitement et à la dignité au travail	47	Atteintes à la santé et à la sécurité des consommateurs	57	Suivi de l'efficacité des mesures de vigilance et amélioration continue	66
Atteintes à la liberté d'association et à la représentation collective	50	Atteintes à la sécurité des personnes associées aux sites exploités	59		
Atteintes à la vie privée et à la protection des données personnelles	52	Atteintes à la santé liée à l'organisation et aux conditions de travail	61		

1.1. Modèle d'affaires d'Auchan Retail

Intrants



FINANCE ET ACTIFS

Garantir une structure économique, financière et extra-financière solide

32 Md€
TOTAL CHIFFRE
D'AFFAIRES

14 Md€
TOTAL
ACTIFS

927 M€

CAPEX (DONT DROITS D'UTILISATION)



FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

Des relations constructives avec les partenaires (fournisseurs, industriels, etc.) et en particulier avec le monde agricole

PRÈS DE :

30 000
FOURNISSEURS

24 %
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
AVEC DES PRODUITS
À MARQUE AUCHAN



RÉSEAU DE DISTRIBUTION MULTICANAL — DIGITAL

Une présence omnicanale adaptée aux besoins des clients. Des services et applications digitales innovantes

2 897
POINTS DE VENTE
DANS 12 PAYS

211
POINTS DE VENTE EN
CLICK & COLLECT



COLLABORATEURS CAPITAL HUMAIN

Des bassins d'emploi et des profils variés pour lesquels le développement des compétences est favorisé, tout en respectant la diversité

151 335
COLLABORATEURS



ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

Ressources naturelles, notamment environnementales, à considérer et respecter, pour alimenter le modèle d'affaires durable de l'entreprise

406

CONSUMMATION D'ÉNERGIE KWH/M²



CLIENTS & FRANCHISES

Maintenir la confiance pour notre licence d'exploitation et notre réputation

964 M

DE PASSAGES EN CAISSE EN 2025 (HORS RUSSIE)

Modèle d'affaires

Notre réseau



Une présence dans **12 pays**



2 897 points de contact physiques :
Hypermarché, Supermarché, Proximité,
Click and collect



Une **offre digitale complète** : Click &
Collect (drive, points de collecte,
magasin), livraison à domicile

Notre métier et notre savoir-faire



Concevoir et proposer à nos clients une
offre attractive et responsable



Sélectionner des **fournisseurs fiables
et performants**



Développer des **relations constructives**
avec nos fournisseurs et le monde
agricole



Optimiser continuellement **notre
chaîne de valeur** grâce à une maîtrise
de la donnée



Servir et fidéliser nos clients au travers
de **points de vente physiques et
digitaux adaptés** à leurs besoins



**Attirer, fidéliser les talents ;
développer l'employabilité** de nos
collaborateurs



Opérer des lieux de vente et une
logistique compétitive permettant un
**approvisionnement fiable, durable et
régulier** de nos magasins

Extrants



FINANCE ET ACTIFS IMMOBILIERS

1,0 Md€
EBITDA

66%
HYPER EN PROPRIÉTÉ⁽¹⁾

34%
SUPERS EN PROPRIÉTÉ⁽¹⁾



FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

1 323

FILIÈRES AGRICOLES RESPONSABLES



RÉSEAU DE DISTRIBUTION MULTICANAL — DIGITAL

113
NOUVEAUX POINTS
DE VENTE EN 2025

7 %
DU CA SUR INTERNET



COLLABORATEURS CAPITAL HUMAIN

40 %
PART DES FEMMES
DANS LE TOP 750

73 %
SCORE BES
(BAROMÈTRE
D'ENGAGEMENT
SATISFACTION)



ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

B
SCORE CDP CLIMAT
ET FORÊTS

39 %
DE LA CONSOMMATION
ÉLECTRIQUE ISSUE
DU RENOUELABLE
(RE100)



FRANCHISES

708

POINT DE VENTE EN FRANCHISE

(1) Hors magasins en Russie

Bénéfices attendus

Économique

- **Pérennité** de l'entreprise
- **Retour sur les capitaux satisfaisant** pour les actionnaires et investisseurs. **Attractivité pour les financements**

Social

- **Conditions de travail sûres** et respect des Droits Humains sur l'ensemble de la **chaîne de valeur**
- **Formation, promotion** interne et **égalité** des chances
- **Équilibre** entre vie professionnelle et vie privée
- **Insertion sociale** par l'emploi
- Offre de **produits responsables, de qualité et accessibles**

Environnement

- **Réduction de l'empreinte environnementale** de l'entreprise et respect de l'Accord de Paris
- **Protection de la biodiversité**
- Adoption de **pratiques circulaires** pour la **réduction** du gaspillage alimentaire et de l'utilisation d'emballages plastiques
- Promotion d'une **alimentation saine et positive pour la planète**



Facteurs externes



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

- Pression sur les prix bas
- Hausse des coûts de financement
- Forte compétition entre les acteurs du retail
- Souveraineté alimentaire et soutien économique à la chaîne de production amont
- Contexte réglementaire de l'UE (Green Deal, SFDR, CSRD)



CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

- Guerre en Ukraine
- Tensions au Moyen-Orient et risques logistiques
- Rivalités commerciales USA/ Chine
- Perturbations possibles des routes maritimes internationales
- Contextes électoraux en France et aux États-Unis et impacts potentiels sur les politiques économiques
- Évolutions réglementaires européennes



CONTEXTE ALIMENTAIRE

- Exigence de traçabilité alimentaire
- Renforcement des attentes consommateurs pour une alimentation saine et participant à la préservation de la planète
- Renforcement des attentes des législateurs pour une agriculture durable (Farm to Fork strategy)
- Précarité alimentaire



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

- Transition énergétique
- Transition agricole
- Lutte contre le réchauffement climatique et Adaptation au réchauffement
- Préservation de la biodiversité
- Cadre réglementaire européen qui se développe (EUDR, MACF...)
- Vulnérabilité croissante aux aléas climatiques extrêmes (Europe du Sud, Afrique de l'Ouest)



CONTEXTE SOCIAL

- Tension sur le pouvoir d'achat
- Enjeux de diversité, d'inclusion et de solidarité dans les sociétés dans lesquelles nous opérons
- Contexte réglementaire (Devoir de Vigilance, CS3D)



CONTEXTE DIGITAL

- Digitalisation des modes d'achat
- Diversification des parcours de course (omnicanalité)
- Personnalisation de l'expérience de courses
- Transformation des métiers d'Auchan Retail dans un monde du travail de plus en plus digitalisé

Leviers



Achat des Produits

- Repositionne les prix avec des alliances aux achats
- Engagement avec nos fournisseurs pour la **prise en compte des impacts environnementaux et sociaux**
- **Éco-conception et éco-sélection** des produits à marque Auchan



Usage des produits

- Optimiser l'offre de produits
- Promotion d'une **offre responsable**
- Développement des **usages circulaires**



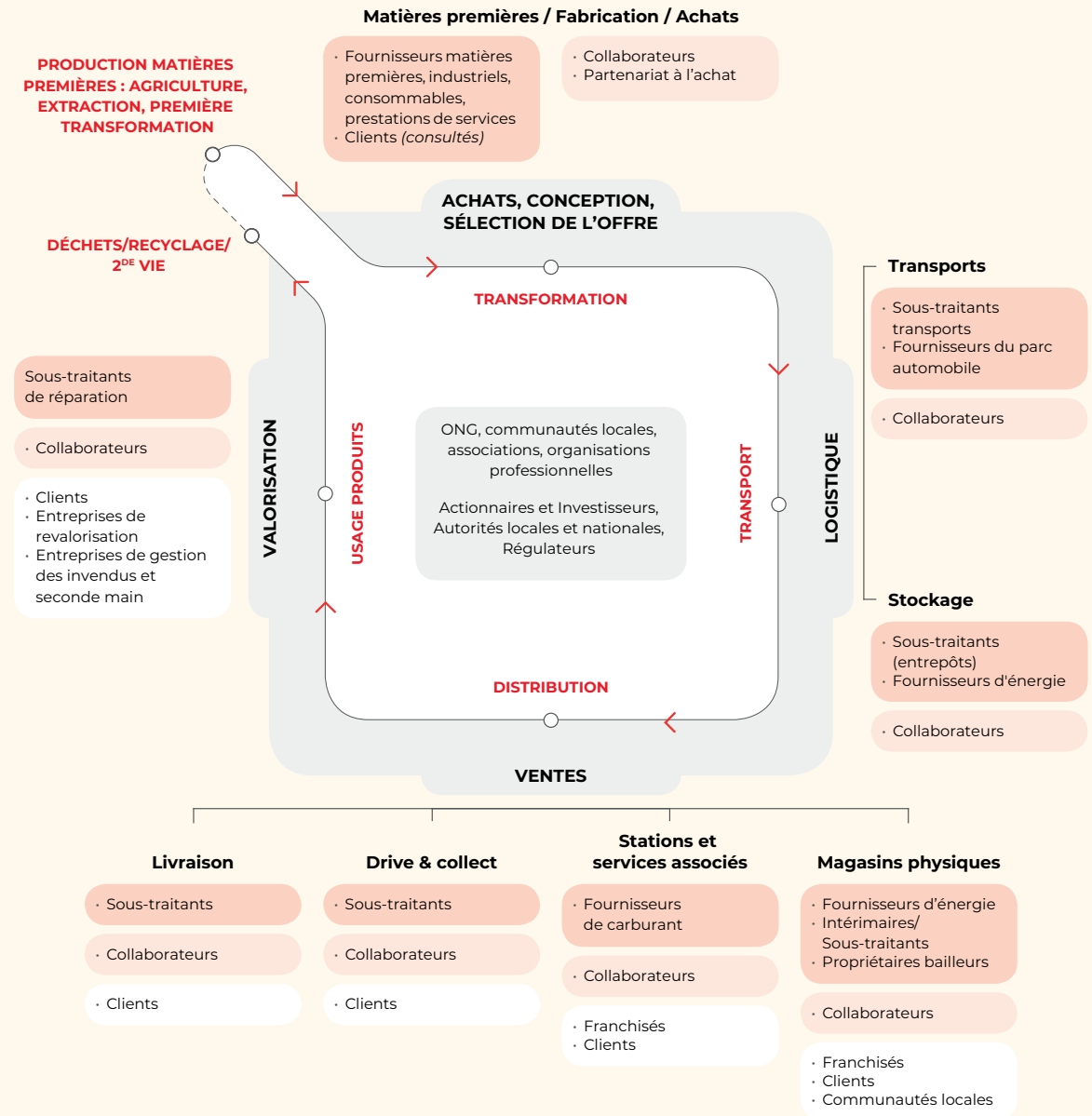
Transport

- **Optimisation et décarbonation** de la chaîne logistique



Lieux de vente

- **Renforcer nos marchés stratégiques**
- **Adapter le modèle** de l'hypermarché
- **Développer le modèle** de la franchise à l'international
- **Sobriété énergétique**
- Production et consommation d'**énergie renouvelable**
- Promotion de l'**électrification des véhicules** clients



Légende :

Processus :

MACRO PROCESS ÉCONOMIQUES

PROCESSUS PHYSIQUES

Parties prenantes :

Amont

Aval

Opérations propres

Transverse

2.1. Gouvernance du devoir de vigilance

La gouvernance du devoir de vigilance d'ELO permet de définir les orientations communes, d'assurer le suivi des dispositifs et de veiller à leur mise en œuvre dans toutes les entités du Groupe. Elle combine un pilotage central, garant de la cohérence d'ensemble et des relais au sein d'Auchan Retail comme de New Immo Holding, qui en assurent la déclinaison opérationnelle au plus près de leurs activités.

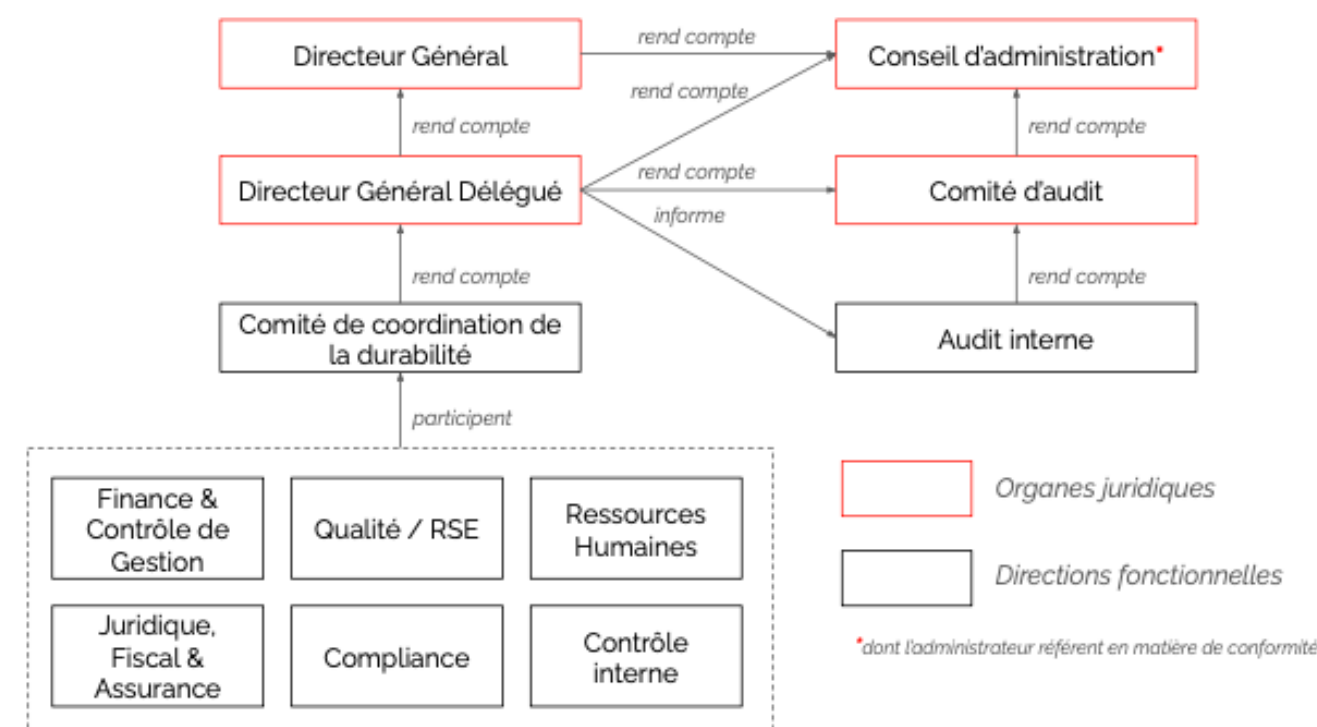
2.1.1. Une gouvernance structurée et alignée avec les enjeux de durabilité

Au niveau du Groupe, les priorités en matière de devoir de vigilance sont définies à partir des cartographies des risques des deux métiers et intégrées aux travaux relatifs à la durabilité et à la gestion des risques extra-financiers. Leur mise en œuvre, l'avancement des plans d'action et les principales évolutions de l'exposition aux risques font l'objet de présentations régulières tant au Conseil d'administration de la société ELO qu'aux Conseils d'administration des sociétés Auchan Retail International et New Immo Holding. Ces éléments donnent lieu à des échanges au sein des conseils et de leurs comités spécialisés, qui en tiennent compte dans le suivi de la stratégie, l'examen du dispositif de gestion des risques et l'appréciation des contrôles internes.

Les Directions Générales respectives valident les priorités opérationnelles, suivent l'exécution des feuilles de route et s'assurent que les dispositifs déployés répondent aux risques identifiés. Elles arbitrent, en lien avec les instances de gouvernance, les actions nécessitant une allocation spécifique de ressources et veillent à l'intégration du devoir de vigilance dans les processus existants, notamment en matière de gestion des risques, de conformité et de durabilité.

Le Comité de coordination de la durabilité constitue un espace de partage favorisant l'alignement des travaux conduits au sein du Groupe : il suit l'avancement du reporting de durabilité et du plan de vigilance, met en commun les méthodologies et référentiels utilisés et veille à la cohérence globale des démarches. Il rend compte de ses travaux à la Direction générale ainsi qu'au Conseil d'administration, sans se substituer aux instances décisionnelles compétentes.

L'articulation entre les travaux menés au titre de la CSRD et ceux relatifs au devoir de vigilance permet d'utiliser des référentiels, des données et des processus communs pour l'identification, l'analyse et le suivi des risques, tout en conservant des dispositifs de pilotage adaptés à leurs exigences propres.



2.1.1.1. Le dispositif de vigilance applicable à Auchan Retail

Les activités de commerce de détail exercées par Auchan Retail s'inscrivent dans un modèle d'affaires particulièrement complexe, reposant sur une chaîne de valeur étendue et fortement mondialisée. Ce modèle mobilise une pluralité de parties prenantes, incluant des Fournisseurs alimentaires et non alimentaires, des partenaires industriels et agricoles, ainsi qu'un large éventail de prestataires de services. La diversité des catégories de produits et la multiplicité des formats de distribution conduisent à référencer, selon les pays, plusieurs dizaines de milliers de produits issus de zones de sourcing variées et exposées à des profils de risques hétérogènes. Dans ce contexte, le devoir de vigilance a été structuré afin de prendre en compte la complexité de la chaîne d'approvisionnement et la diversité des relations commerciales.

La gouvernance s'appuie sur un pilotage central assuré par la fonction Ethique & Compliance, responsable de la coordination du dispositif et de la consolidation des informations relatives aux risques. Cette fonction pilote l'actualisation de la cartographie des risques, assure le suivi des évolutions réglementaires, exerce également une veille sur les pratiques du secteur ainsi que sur les controverses susceptibles d'affecter les acteurs du commerce de détail.

Elle coordonne le traitement des interpellations externes en lien avec les directions opérationnelles concernées. L'ensemble de ces travaux contribue à l'identification des risques émergents et à l'adaptation continue du dispositif de vigilance d'Auchan Retail.

Les principaux travaux relatifs à la cartographie des risques, aux alertes significatives, aux interpellations externes et aux actions de prévention ou de remédiation font l'objet de restitutions semestrielles auprès du Conseil d'administration d'Auchan Retail et de son Comité d'audit.

La fonction Compliance est par ailleurs associée aux travaux du comité ESG du Conseil d'administration, renforçant la cohérence entre les enjeux de vigilance et les travaux menés en matière de durabilité.

2.1.1.2. Le dispositif de vigilance applicable à New Immo Holding

New Immo Holding opère à travers un portefeuille d'activités immobilières variées, allant du property management à la promotion et à l'asset management. Cette diversité de métiers implique un écosystème étendu de partenaires et expose l'Entreprise à des profils de risques hétérogènes. Le devoir de vigilance a été structuré pour répondre à cette complexité.

Le dispositif repose sur un pilotage central assuré par la Direction Éthique & Compliance, chargée d'établir la méthodologie de cartographie des risques, d'en superviser le déploiement et d'élaborer les recommandations sur les sujets sociaux et de sécurité, en lien avec les directions métiers. Une compliance officer dédiée pilote ces travaux, anime le dispositif et produit les reportings destinés aux instances de gouvernance, avec l'appui de relais locaux au sein des filiales.

Chaque catégorie de risque est placée sous la responsabilité du directeur métier concerné. Celui-ci assure la mise en œuvre et le suivi des actions de remédiation. Cette répartition contribue à une prise en charge opérationnelle des risques au plus près des activités.

Les travaux relatifs au plan de vigilance font l'objet d'un suivi semestriel présenté au Conseil d'administration de New Immo Holding et à son Comité d'audit, compliance et risques, afin de leur permettre d'exercer leur rôle de supervision et d'apprécier l'efficacité du dispositif.

Un comité ESG contribue à la diffusion des politiques et à la supervision des sujets en assurant un partage coordonné entre les directions concernées et une intégration cohérente des pratiques au sein des stratégies de l'Entreprise.

2.2. Identification des parties prenantes

La prise en compte des parties prenantes constitue un élément d'analyse pour l'identification et l'actualisation des risques du Groupe. Les échanges menés dans le cadre des activités permettent d'appréhender les situations opérationnelles, de hiérarchiser les risques et, le cas échéant, d'adapter les mesures de vigilance. Le tableau ci-après présente les principales parties prenantes, leur rôle et les modalités d'interaction associées, en tenant compte des spécificités du commerce de détail et de l'immobilier.

Catégories de parties prenantes	Rôle dans le cadre du devoir de vigilance	Objectifs du dialogue	Modalités de dialogue	Exemples de parties prenantes concernées
Collaborateurs	Acteurs opérationnels des activités du Groupe, directement exposés aux risques et parties prenantes de leur prévention.	Détecter les risques opérationnels ; prévenir les atteintes aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement ; favoriser une culture de vigilance.	Formations et sensibilisations ; dialogue social au travers des instances représentatives du personnel ; dispositifs d'alerte.	Salariés des magasins, entrepôts et sièges ; personnel intérimaire ; stagiaires et alternants.
Fournisseurs, sous-traitants et travailleurs de la chaîne de valeur	Parties prenantes des relations commerciales générant les principaux risques en amont et en aval des activités.	Identifier et évaluer les risques ; comprendre les attentes ; définir des plans de progrès ; prévenir les atteintes graves.	Processus de qualification ; audits sociaux et environnementaux ; évaluations tierces parties ; clauses contractuelles ; dispositifs d'alerte.	Fournisseurs de produits à marque propre ; Fournisseurs de produits à marque nationale ; Fournisseurs agricoles ; prestataires logistiques ; entreprises de construction ; prestataires de services informatiques.
Clients, usagers et locataires des sites	Bénéficiaires des produits et services commercialisés, susceptibles d'être affectés par l'utilisation ou les conditions de mise sur le marché ainsi que par l'exploitation des sites.	Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes ; identifier les incidents liés aux produits ou aux infrastructures.	Dispositifs de relation clients ; traitement des réclamations ; dispositifs de signalement ; échanges avec les locataires pour les actifs immobiliers.	Clients des magasins ; utilisateurs du site e-commerce ; locataires ; visiteurs des sites.
Communautés locales et riverains	Parties prenantes de l'ancrage territorial des activités et potentiellement exposés à leurs impacts.	Identifier les impacts locaux ; prévenir les atteintes environnementales, aux droits humains ou à la santé-sécurité.	Concertations locales lorsque pertinentes ; réunions d'information ; dispositifs de dialogue liés aux projets de développement.	Riverains ; associations locales ; municipalités.
Organisations syndicales et représentants des travailleurs	Instances de représentation des intérêts collectifs des salariés dans les relations de travail.	Garantir l'effectivité des droits fondamentaux ; identifier d'éventuelles atteintes aux droits sociaux.	Négociations collectives ; réunions périodiques ; instances représentatives.	Syndicats nationaux ; représentants du personnel ; comités d'entreprise; comité social et économique.
Organisations de la société civile	Acteurs externes contribuant à l'analyse des enjeux sectoriels et à la mise en perspective des impacts.	Échanger sur les enjeux liés aux droits humains, à l'environnement ou à la santé-sécurité ; adapter les mesures le cas échéant	Échanges ponctuels ; participation à des initiatives sectorielles ; réponses aux interpellations ; dispositif d'alerte.	ONG environnementales ; associations et initiatives sectorielles, associations de défense des consommateurs.
Autorités publiques et organismes de contrôle	Institutions chargées de définir le cadre normatif applicable et d'en contrôler le respect.	Assurer ou vérifier la conformité réglementaire ; intégrer les évolutions normatives.	Contrôles réglementaires ; échanges institutionnels ; réponses aux demandes d'information.	Services de l'État ; autorités administratives et autorités de régulation ; administrations locales et organismes de contrôle.

2.3. Cartographie des risques

La cartographie des risques repose sur une analyse structurée des activités du Groupe et de l'ensemble de sa chaîne de valeur. Elle a pour finalité d'identifier les situations susceptibles de générer des atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales et à l'environnement, en tenant compte des métiers exercés, des zones d'implantation et des relations commerciales. Les risques sont ensuite hiérarchisés selon leur gravité et leur probabilité afin de déterminer les priorités d'action et d'orienter le déploiement des mesures de prévention, d'atténuation et, le cas échéant, de remédiation. Ce travail constitue le fondement de l'allocation des ressources et de l'adaptation continue du dispositif de vigilance.

2.3.1. La méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques

La méthodologie de cartographie retenue prend en compte les spécificités des différentes activités du Groupe. Les risques bruts, présentés dans le plan, permettent d'identifier les situations nécessitant une vigilance prioritaire. Une analyse des risques nets est conduite en complément pour apprécier l'efficacité des dispositifs existants et ajuster, si nécessaire, les mesures de mitigation associées.

Cette démarche s'appuie sur les bonnes pratiques en matière de gestion des risques, notamment celles définies par le COSO et l'IFACI.

Un exercice complet de cartographie des risques a été conduit avec l'appui d'un prestataire externe pour les activités de commerce de détail en 2022, puis pour les activités immobilières en 2023. Depuis, la cartographie fait l'objet d'une revue annuelle tenant compte des évolutions de l'environnement opérationnel, des activités du Groupe et des risques émergents. Un réexamen approfondi de la cartographie est prévu en 2026 pour Auchan Retail.

2.3.1.1. La collecte d'informations

Pour Auchan Retail, la phase de collecte d'informations a été structurée autour de plusieurs axes :

- l'examen des procédures internes existantes (politiques, chartes, dispositifs de contrôle) ;
- l'analyse des rapports d'audits sociaux et environnementaux réalisés auprès de Fournisseurs au cours des trois dernières années pour les activités de commerce de détail ;
- la revue des plans d'action antérieurs et de leur niveau de mise en œuvre.

Cette analyse a été complétée par l'exploitation de données consolidées issues d'outils et de bases internes, permettant une évaluation quantitative et qualitative des Fournisseurs. Ces informations comprennent notamment des indicateurs relatifs aux droits humains, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux impacts environnementaux.

Des benchmarks sectoriels et des bases de données internationales ont également été mobilisés afin de compléter l'analyse contextuelle et d'identifier les zones géographiques ou les filières susceptibles de présenter un niveau de risque accru.

2.3.1.2. L'identification des risques

L'identification des risques a été menée en tenant compte des caractéristiques propres à chaque activité du Groupe.

Pour Auchan Retail, elle a notamment reposé sur :

- la segmentation des Fournisseurs selon leur statut (marques propres, marques nationales, Fournisseurs locaux et internationaux) ;
- l'analyse des volumes d'approvisionnement par catégorie de produits, alimentaires et non alimentaires ;
- l'examen des matières premières et des processus de fabrication, avec une attention particulière portée aux circuits courts et aux produits issus de zones présentant des sensibilités environnementales ou sociales.

Pour New Immo Holding, les travaux ont porté en particulier sur :

- un examen des activités et des méthodes de l'Entreprise ;
- l'analyse des atteintes potentielles par typologie d'activité à chaque étape de la chaîne de valeur ;
- l'identification des catégories de Fournisseurs et sous-traitants susceptibles de présenter des risques d'atteinte à l'environnement, aux droits humains ou à la santé et à la sécurité ;
- la prise en compte, sur la base des informations disponibles, des facteurs susceptibles d'aggraver ces risques ;
- la documentation des risques au moyen de fiches dédiées.

Ces travaux ont permis d'analyser et de structurer les risques relevant du devoir de vigilance au regard des catégories prévues par la loi. Chaque risque a été rattaché à un périmètre spécifique : soit l'ensemble du Groupe ELO, soit l'une de ses filiales : Auchan Retail ou New Immo Holding.

2.3.1.3. **Les entretiens et les ateliers d'évaluation des risques**

L'évaluation des risques s'est appuyée sur une série d'entretiens et d'ateliers associant des collaborateurs issus des fonctions RSE, compliance, ressources humaines, achats et des métiers, dans l'ensemble des territoires où le Groupe opère. Cette démarche a permis de croiser les expertises et les retours d'expérience afin d'identifier les situations concrètes rencontrées sur le terrain et d'en analyser les spécificités au regard des activités de commerce de détail et immobilières.

Ces travaux ont été complétés, pour Auchan Retail, par des échanges avec certains Fournisseurs. Ces entretiens ont permis de confronter l'analyse des risques aux réalités de la chaîne d'approvisionnement, de partager les risques identifiés, d'examiner les dispositifs de prévention existants et d'apprécier les mesures de mitigation déjà mises en œuvre.

2.3.1.4. **La cotation et la hiérarchisation des risques**

La méthodologie de cotation des risques d'ELO repose sur une approche combinant des critères qualitatifs et, lorsque disponibles, des éléments quantitatifs. Elle vise à apprécier la criticité des risques identifiés au regard de deux paramètres principaux : l'impact et la probabilité d'occurrence. En complément, une analyse de la maturité des dispositifs existants est réalisée afin d'éclairer la lecture des risques résiduels et le suivi des actions, sans être prise en compte dans la première étape de cotation dite de *"cartographie brute"*.

L'impact correspond à la gravité des conséquences en cas de réalisation du risque. Il est apprécié au regard des catégories prévues par la loi relative au devoir de vigilance.

Des niveaux de gravité sont attribués afin d'orienter la priorisation des risques. La probabilité d'occurrence correspond à la possibilité qu'un événement indésirable se produise.

Elle est appréciée sur la base d'éléments tels que les incidents passés, l'exposition géographique et sectorielle à des facteurs aggravants, ainsi que les vulnérabilités mises en évidence par les audits, les analyses internes et les retours opérationnels.

La maturité des dispositifs existants vise à apprécier le niveau de structuration et d'effectivité des mesures déjà en place pour prévenir et atténuer les risques. Cette analyse tient compte notamment des référentiels et certifications applicables, des politiques et procédures internes, des pratiques d'audit, des actions de formation et de sensibilisation, ainsi que des retours des experts métiers concernés.

Risques identifiés par thématique et entité(s) concernée(s)

Typologie de risque	Risque	Périmètre
Environnement	Consommation non maîtrisée des ressources énergétiques	● Groupe ELO
	Atteintes environnementales liées aux émissions de gaz à effet de serre	● Groupe ELO
	Pollution et dégradation des ressources naturelles	● Groupe ELO
	Atteintes à la biodiversité et aux sols	● Groupe ELO
	Déforestation	● Auchan Retail
	Pollution liée au plastique	● Auchan Retail
	Gestion inadéquate des déchets	● Groupe ELO
	Gaspillage alimentaire et non-alimentaire	● Auchan Retail
	Atteintes au bien-être animal	● Auchan Retail
Droits humains et libertés fondamentales	Atteintes aux ressources halieutiques	● Auchan Retail
	Travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé	● Groupe ELO
	Atteintes à l'égalité de traitement et à la dignité au travail	● Groupe ELO
	Atteintes à la liberté d'association et à la représentation collective	● Groupe ELO
Santé et sécurité	Atteintes à la vie privée et à la protection des données personnelles	● Groupe ELO
	Atteintes à l'intégrité physique et à la sécurité des travailleurs	● Groupe ELO
	Atteintes à la santé et à la sécurité des consommateurs	● Auchan Retail
	Atteintes à la sécurité des personnes associées aux sites exploités	● Groupe ELO
	Atteintes à la santé liée à l'organisation et aux conditions de travail	● Groupe ELO

2.3.2. Positionnement et criticité des risques dans la chaîne de valeur

Les résultats de la cartographie des risques bruts sont présentés sous la forme de tableaux permettant d'identifier, pour chaque activité du Groupe ELO, les étapes de la chaîne de valeur au sein desquelles les risques sont susceptibles de se produire ainsi que leur niveau de criticité, afin de mettre en évidence les zones de vigilance prioritaire.

Les cartographies de chaque entité ont fait l'objet d'une revue par les conseils d'administration des sociétés métiers, et le cas échéant, par leurs comités d'audit, attestant de l'appropriation des résultats au plus haut niveau de gouvernance.

Pour chaque étape, les risques sont positionnés en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Un

code couleur, allant du vert au rouge foncé, en restitue le niveau de criticité et fait apparaître les principaux points de concentration des risques.

Chaque risque présenté dans le plan aux chapitres 3, 4 et 5, fait l'objet d'une analyse reposant sur trois éléments : une définition visant à en préciser la nature, une localisation au sein de la chaîne de valeur du Groupe afin d'identifier les principaux périmètres d'exposition, ainsi qu'une évaluation de sa criticité brute, appréciée indépendamment des dispositifs de mitigation existants. Les sections suivantes détaillent, pour chacun de ces risques, les mesures de prévention et d'atténuation déployées par le Groupe.

Ces mesures sont définies et hiérarchisées en fonction du niveau de criticité des risques identifiés, du degré d'influence exercé par le Groupe sur les activités concernées et de la capacité d'action mobilisable dans sa chaîne de valeur. Cette approche conduit à concentrer prioritairement les efforts sur les situations susceptibles de générer les atteintes les plus graves, tout en prévoyant des dispositifs adaptés lorsque l'exposition apparaît plus circonscrite.

Le dispositif ainsi décrit repose sur une démarche d'amélioration continue, fondée sur les informations raisonnablement accessibles au moment de l'élaboration du plan et susceptible d'être ajustée en fonction de l'évolution des activités, du contexte opérationnel et des connaissances disponibles.

2.3.2.1. La cartographie des risques dans la chaîne de valeur d'Auchan Retail

		Fournisseurs		Bureaux	Interne Entrepôts	Magasins	Niveau de criticité brute des risques
		Rang 1	Rangs 2 +				
Environnement	Consommation non maîtrisée des ressources énergétiques	●	●	●	●	●	● Faible ● Modérée ● Élevée ● Très élevée ● Non applicable
	Atteintes environnementales liées aux émissions de gaz à effet de serre	●	●	●	●	●	
	Pollution et dégradation des ressources naturelles	●	●	●	●	●	
	Atteintes à la biodiversité et aux sols	●	●	●	●	●	
	Déforestation	●	●	●	●	●	
	Pollution liée au plastique	●	●	●	●	●	
	Gestion inadéquate des déchets	●	●	●	●	●	
	Gaspillage alimentaire et non-alimentaire	●	●	●	●	●	
	Atteintes au bien-être animal	●	●	●	●	●	
	Atteintes aux ressources halieutiques	●	●	●	●	●	
Droits humains et libertés fondamentales	Travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé	●	●	●	●	●	
	Atteintes à l'égalité de traitement et à la dignité au travail	●	●	●	●	●	
	Atteintes à la liberté d'association et à la représentation collective	●	●	●	●	●	
	Atteintes à la vie privée et à la protection des données personnelles	●	●	●	●	●	
Santé et sécurité	Atteintes à l'intégrité physique et à la sécurité des travailleurs	●	●	●	●	●	

2.3.2.2. La cartographie des risques dans la chaîne de valeur de New Immo Holding

		Fournisseurs		Bureaux	Interne		Ecosystème		Clients	
		Rang 1	Rang 2 +		Chantiers*	Sites*	Riverains	Partenaires	Locataires	Visiteurs
Environnement	Pollution et dégradation des ressources naturelles	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Consommation non maîtrisée des ressources énergétiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Atteintes à la biodiversité et aux sols	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Atteintes environnementales liées aux émissions de gaz à effet de serre	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Gestion inadéquate des déchets	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Droits humains et libertés fondamentales	Travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Atteintes à la liberté d'association et à la représentation collective	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Atteintes à l'égalité de traitement et à la dignité au travail	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Atteintes à la vie privée et à la protection des données personnelles	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Santé et sécurité	Atteintes à la sécurité des personnes associées aux sites exploités	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Atteintes à l'intégrité physique et à la sécurité des travailleurs sur les projets de construction	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Atteintes à la santé liée à l'organisation et aux conditions de travail	●	●	●	●	●	●	●	●	●

* les risques liés aux chantiers et aux sites relèvent respectivement des activités de promotion, rénovation et de l'activité d'exploitation des sites détenus.

Niveau de criticité brute des risques

- Faible
- Modérée
- Élevée
- Très élevée
- Non applicable

2.4. Cadre de référence et logique d'atténuation des risques

Les mesures d'atténuation présentées dans les chapitres suivants s'inscrivent dans un cadre structuré qui définit les références communes aux sociétés du Groupe ELO, les principes d'organisation et les outils mobilisés pour prévenir les atteintes graves relevant du devoir de vigilance.

La démarche du Groupe s'appuie sur plusieurs cadres de référence internationaux. La Déclaration universelle des droits de l'Homme constitue le socle commun pour l'appréhension des droits civils, politiques, économiques et sociaux. Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail définissent les standards applicables en matière de conditions de travail et de respect des droits fondamentaux des travailleurs. Les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales apportent un cadre opérationnel pour la conduite responsable des activités, notamment en matière de transparence, de prévention de la corruption et de respect des droits humains.

Auchan Retail et les principales entités opérationnelles de New Immo Holding sont signataires du Pacte mondial des Nations Unies. Nhood participe par ailleurs à la Convention des Entreprises pour le Climat. Les dispositifs déployés sont mis en correspondance avec les Objectifs de développement durable afin de situer les actions engagées dans un cadre international de référence.

L'accord mondial conclu en 2017 et renouvelé jusqu'en 2026 avec UNI Global Union réaffirme l'engagement en faveur du respect des droits humains et de la liberté syndicale dans l'ensemble des activités.

Ce cadre commun est décliné de manière opérationnelle par chacune des branches d'activité du Groupe, en tenant compte des spécificités de leurs modèles et de leurs chaînes de valeur.

2.4.1. Les dispositions applicables à Auchan Retail

Les références internes d'Auchan Retail constituent le cadre dans lequel sont définies et déployées les mesures d'atténuation des risques. Elles s'inscrivent dans la *Vision 2032* de l'Entreprise et intègrent les dimensions économiques, humaines et environnementales nécessaires à la conduite des activités. Leur articulation avec le devoir de vigilance permet de s'assurer que les choix de développement et de transformation de l'Entreprise sont compatibles avec la maîtrise des principaux facteurs d'exposition.

La stratégie à dix ans "*Bien manger et vivre mieux, tout en préservant la planète*" se décline en priorités opérationnelles portant sur la croissance, la compétitivité, l'évolution des formats, l'optimisation de l'offre, la simplification des organisations et le développement du modèle de franchise. Le plan de vigilance constitue, dans ce cadre, un instrument de maîtrise permettant d'anticiper les impacts potentiels de ces orientations et d'organiser des mesures proportionnées aux risques identifiés.

La stratégie de responsabilité sociétale, structurée autour des piliers *Food*, *People* et *Planet*, fournit les leviers opérationnels mobilisés pour atténuer les risques. Elle s'appuie sur une gouvernance organisée au niveau corporate et dans chaque filiale. La direction Qualité & RSE, rattachée au Directeur général, assure la coordination de la feuille de route et travaille en lien étroit avec les directions Produit, Ressources humaines, Éthique

& Compliance ainsi qu'avec les fonctions RSE locales. Les comités RSE et Climat internationaux assurent le suivi de la mise en œuvre des actions et la cohérence des dispositifs, tandis que le comité ESG du Conseil d'administration supervise l'intégration de ces enjeux dans les orientations de l'Entreprise.

Depuis 2023, une politique générale relative au devoir de vigilance formalise les ambitions, la gouvernance et les responsabilités associées. Elle précise les modalités d'identification des risques, de déploiement des actions d'atténuation, de formation des parties prenantes et de recours au dispositif d'alerte. Elle constitue un cadre commun permettant d'assurer une compréhension homogène des processus et des exigences applicables.

Une politique relative aux droits humains et aux communautés locales a été adoptée en 2024 à l'issue d'un travail associant des parties prenantes internes et des partenaires externes. Elle définit les principes de référence couvrant notamment les droits fondamentaux au travail, la prévention des discriminations, la santé et la sécurité ainsi que la prise en compte des impacts sur les territoires. À ce stade, les dispositifs opérationnels associés à cette politique sont en cours de construction et de priorisation. Les travaux engagés portent notamment sur l'identification des risques les plus pertinents au regard des activités, des relations commerciales et des zones d'implantation, ainsi que sur la définition d'outils, de processus et d'indicateurs permettant un déploiement progressif et proportionné. Auchan Retail adopte une approche prudente et itérative, consciente de la complexité et de l'étendue des enjeux liés aux droits humains, et de la

nécessité de renforcer progressivement ses pratiques sur la base d'analyses approfondies et de retours d'expérience.

Des fiches de risques élaborées par la direction Ethique & Compliance, en lien avec les porteurs de risques concernés, permettent de relier chaque risque à ses causes racines, d'explicitier ses conséquences ainsi que mesures existantes ou actions complémentaires à mettre en œuvre. Elles précisent les rôles attendus de la part des collaborateurs et constituent un outil concret de vigilance. Ces fiches feront l'objet d'une mise à jour dans le cadre de l'actualisation de la cartographie des risques de vigilance prévue pour l'exercice 2026.

Une matrice d'aide à la décision développée conjointement avec la direction des Risques permet d'intégrer les critères de vigilance dans l'évaluation des nouveaux projets. Elle structure l'analyse des impacts potentiels, la définition des mesures de maîtrise et l'appréciation du niveau de risque résiduel, contribuant ainsi à éclairer les arbitrages.

Le corpus éthique, composé de la Charte éthique et de dispositions détaillées intégré aux accords Fournisseurs, fixe les exigences applicables aux collaborateurs et aux partenaires. Il constitue le cadre opposable permettant de prévenir les situations à risque et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures correctrices proportionnées.

2.4.2. Les dispositions applicables à New Immo Holding

L'environnement de contrôle de New Immo Holding est structuré autour des spécificités de ses activités immobilières. Les leviers d'atténuation des risques se situent principalement dans la gouvernance des actifs, la conduite des opérations de développement et l'encadrement des relations avec les prestataires.

La raison d'être de Ceetrus traduit les engagements de la foncière et s'accompagne d'indicateurs inspirés des Objectifs de développement durable. Ces indicateurs sont progressivement déployés depuis 2023 et ont notamment servi de base à la révision de la politique achats et à l'évaluation de certains projets. Ils visent à orienter les décisions d'investissement et de gestion en intégrant les enjeux de droits humains, d'environnement, de climat et de santé-sécurité.

Les politiques internes — achats responsables, santé-sécurité et droits humains, charte chantier responsable et corpus éthique — définissent les exigences applicables aux partenaires et sont intégrées dans les dispositifs contractuels et les processus de sélection et de suivi des prestataires.

Une formation au devoir de vigilance a été intégrée au parcours des nouveaux collaborateurs afin de permettre l'appropriation de la cartographie des risques et de ses implications opérationnelles. Elle est complétée par des formations en matière d'éthique et de lutte contre la corruption, par un programme de sensibilisation à l'action climatique et par des modules consacrés aux enjeux ESG dans l'immobilier. Ces dispositifs contribuent à renforcer la capacité des équipes à identifier les situations à risque et à mobiliser les outils appropriés.

La gouvernance ESG repose sur une direction dédiée au niveau de Nhood, représentée au comité exécutif et relayée dans chaque marché par des ESG officers. La stratégie de Ceetrus est pilotée par sa direction générale, avec une mise en œuvre opérationnelle confiée aux équipes Nhood dans le cadre de contrats de services. Un comité transverse réunit régulièrement ces deux entités afin d'assurer la cohérence des orientations patrimoniales et leur déclinaison opérationnelle.

2.5. Contrôle des chaînes d'approvisionnement

Compte tenu de la diversité de ses métiers et des profils de risques associés à leurs chaînes de valeur respectives, ELO a structuré son dispositif d'approvisionnement selon une approche différenciée. Celle-ci repose sur un socle commun d'exigences — intégrité des tiers, prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, encadrement contractuel — tout en prévoyant des modalités de déploiement adaptées aux spécificités opérationnelles du commerce de détail et de l'immobilier. Cette organisation vise à assurer un niveau de maîtrise proportionné aux principaux périmètres d'exposition du Groupe, en tenant compte de son degré d'influence sur ses partenaires commerciaux et de la nature des relations d'affaires.

2.5.1. Le dispositif applicable aux activités d'Auchan Retail

2.5.1.1. La vérification des tierces parties

Auchan Retail réalise des vérifications préalables, appelées “*due diligences*”, afin d'évaluer l'intégrité des tierces parties, notamment au regard des réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, préalablement à l'entrée en relation commerciale.

Ces contrôles, proportionnés au niveau de risque associé à chaque catégorie de tiers, constituent un préalable au référencement et s'inscrivent dans une approche fondée sur les risques. Les tiers référencés font ensuite l'objet d'un suivi pendant la relation contractuelle au moyen d'un outil dédié permettant d'identifier tout élément susceptible d'en modifier l'appréciation : couverture médiatique défavorable, sanctions, condamnations, liens avec des personnes politiquement exposées, évolutions capitalistiques significatives, etc.

Mise à jour en 2022 et renforcée en 2023, la politique d'évaluation de l'intégrité des tiers repose sur l'identification du risque inhérent à chaque catégorie de partie prenante — intégrant notamment la localisation géographique, la nature des opérations, le recours éventuel à la sous-traitance et certains indicateurs financiers — suivie de la mise en œuvre de mesures de contrôle adaptées.

Selon le niveau de risque identifié, les vérifications peuvent aller d'un examen documentaire standard à des analyses approfondies assorties d'entretiens et d'une validation en instance d'arbitrage.

2.5.1.2. La politique d'achats responsables

Auchan Retail a formalisé des règles d'achats responsables applicables aux produits et services. Ces règles visent à intégrer des exigences sociales, environnementales et éthiques dans les processus d'achat, sans se substituer aux obligations propres des Fournisseurs. Elles couvrent tous les produits à marque Auchan — alimentaires et non alimentaires — ainsi que les achats indirects.

2.5.1.3. Les produits non alimentaires à marque Auchan

Une politique spécifique encadre le référencement des Fournisseurs de produits non alimentaires. Elle vise à encourager des pratiques exemplaires en matière de développement durable, de sûreté et d'éthique. Les acheteurs, ingénieurs qualité et équipes de sourcing sont formés à ces exigences afin d'en assurer une application homogène. Des actions de sensibilisation sont également déployées auprès des Fournisseurs et incluent des modules e-learning ainsi que des sensibilisations réalisées par les équipes des bureaux d'achats.

Préalablement à tout référencement, les Fournisseurs sont soumis à des audits sociaux fondés sur des référentiels internationalement reconnus comme l'ICS, Amfori BSCI, SMETA, ICTI.

Ces audits couvrent notamment :

- l'existence de contrats de travail ;
- l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ;
- l'absence de discrimination ou de pratiques disciplinaires dégradantes ;
- le respect du salaire minimum légal en vigueur ou l'absence d'incidents tels que le non-versement des salaires pendant deux mois consécutifs ;
- les conditions de santé et sécurité (absence de défaillances infrastructurelles, de dortoirs situés dans le même bâtiment que la production ou qu'un entrepôt, non recours au *home-working* ou au *sandblasting*) ;
- l'honorabilité des pratiques commerciales ;
- le refus de se soumettre à un audit.

Les résultats de ces audits contribuent aux décisions de référencement, de poursuite ou bien d'exclusion ou de cessation des relations commerciales avec les Fournisseurs, en cas de non-conformités aux standards de l'Entreprise ou aux standards internationaux. Ces audits servent de base aux équipes d'achat

pour développer des stratégies d'amélioration en collaboration avec les Fournisseurs et leurs sites de production.

Dans certaines zones géographiques identifiées comme plus exposées comme la Turquie, le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan, des exigences renforcées sont appliquées et les audits sont renouvelés uniquement via ICS, qui est considérée comme la norme la plus élevée.

Auchan Retail accorde par ailleurs une attention particulière à la traçabilité des sites de production : les Fournisseurs doivent déclarer leurs usines et sous-traitants via un portail dédié. Des contrôles inopinés (*Random Traceability Control*) sont réalisés pour vérifier la conformité des déclarations. Toute sous-traitance non déclarée peut entraîner des mesures correctives pouvant aller jusqu'au déréférencement.

En 2025, 1 049 contrôles de production ont été effectués, dont 674 par géolocalisation. Deux cas avérés de sous-traitance non déclarée ont conduit à un déréférencement immédiat.

Les indicateurs de suivi, présentés ci-après, permettent d'apprécier le niveau de couverture des audits et contribuent au pilotage du dispositif.

Périmètre	Indicateurs	2023	2024	2025
Direction produits Internationale	Taux de commande rattaché au site de production	93%	98%	ND*
	Taux de couverture des sites avec audits social valide	97,0%	98%	99%

* L'évolution du dispositif de collecte et de consolidation des données ne permet pas la publication du taux de commande rattaché au site de production pour l'exercice 2025. Sa production sera rétablie dès le prochain exercice sur la base d'un processus de reporting stabilisé.

2.5.1.4. Les produits alimentaires à marque Auchan

Auchan Retail applique un processus structuré de qualification des Fournisseurs reposant sur la politique "*Suppliers Qualification Minimum Requirements*". Ce processus vise à évaluer la capacité des Fournisseurs à répondre aux exigences de l'Entreprise en matière de qualité, de sécurité et de conformité. Il inclut des audits sur site pour vérifier les pratiques opérationnelles, l'examen des certifications pour s'assurer que les normes industrielles sont respectées et le contrôle des matières premières utilisées afin de garantir leur conformité aux standards établis.

Une politique interne intitulée "*Produits Auchan – Règles Qualité*" constitue le référentiel applicable aux produits alimentaires à marque Auchan. Cette politique précise les spécifications techniques attendues et les critères de conformité à respecter.

Depuis 2017, une liste de substances faisant l'objet d'une vigilance particulière est maintenue et actualisée annuellement afin d'interdire ou de restreindre certains ingrédients ou composants dans les produits à marque Auchan. Elle constitue un outil de prévention des risques sanitaires et environnementaux associés aux produits.

Cette démarche est complétée par des dispositifs ciblés sur des filières identifiées comme sensibles – notamment l'exclusion de certaines viandes exotiques et du bœuf brésilien pour les produits à marque Auchan, la protection des espèces de poissons menacées, l'interdiction des tests sur animaux et les exigences de traçabilité du bois – qui permettent d'agir en amont de la chaîne d'approvisionnement sur des situations présentant un risque élevé d'atteintes aux écosystèmes, au bien-être animal ou aux droits humains.

En 2025, 1 978 audits sociaux ont été réalisés pour les Fournisseurs alimentaires (marques de distributeur et filières).

2.5.1.5. Les achats indirects

Auchan Retail intègre des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans la sélection de ses Fournisseurs indirects. La Direction des Achats Indirects a développé une stratégie d'achats responsables incluant l'évaluation des Fournisseurs et le suivi de leur performance extra-financière.

Cette stratégie inclut des objectifs spécifiques comme la réduction de l'empreinte carbone et la promotion de la sécurité au travail. La plateforme EcoVadis est utilisée pour analyser notamment les thématiques environnementales, sociales, éthiques et d'achats responsables sur une base de 21 critères. Les résultats contribuent aux décisions de partenariat d'affaires et au dialogue avec les Fournisseurs.

En 2025 (hors Russie) :

- 1 332 Fournisseurs ont été évalués ;
- le taux de couverture RSE atteint 70 % des dépenses ;
- 52 % des dépenses concernent des Fournisseurs disposant d'une note supérieure à 55/100.

En 2025, la Direction des Achats Indirects s'est dotée d'un outil qui fournit une cartographie des risques par catégorie d'achat. Cet outil propose des recommandations de leviers pour limiter les risques identifiés, à partir desquelles a été établi un plan d'actions sur les catégories d'achats stratégiques (travaux, matériel informatique, transport, prestations logistiques, etc.) afin de limiter les risques.

échanges réguliers permettent de faire le bilan du partenariat, de fixer des objectifs et d'intégrer les résultats de l'évaluation ESG pour établir des plans d'amélioration. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'assurer une continuité du lien entre l'acheteur et le Fournisseur, et de prendre en compte les enjeux et perspectives des Fournisseurs. En Italie, un questionnaire spécifique sur la Diversité et l'Inclusion a également été mis en place.

La plateforme d'évaluation extra-financière EcoVadis est utilisée pour obtenir une notation RSE globale de certains Fournisseurs stratégiques. Déployée en 2025, elle couvre à ce jour 122 Fournisseurs actifs en 2024 (représentant 13,5 M€ de volume d'affaires) et 178 autres Fournisseurs du panel.

Un exercice de catégorisation des risques RSE par familles d'achat a été effectué sur la base de diverses sources comme les grilles des Achats Responsables de l'Observatoire de l'Immobilier Durable et le recueil des directives santé et sécurité dans la construction de l'OIT. Il a permis de classer les familles d'achats en 4 niveaux de risque et d'identifier plusieurs segments présentant un niveau de risque plus élevé, tels que les travaux, la gestion des déchets, l'informatique, le nettoyage ou le gardiennage. Cette analyse contribue à ajuster le niveau de contrôle et d'exigence attendu des Fournisseurs concernés par ces achats.

Enfin, des guides de bonnes pratiques pour certaines familles d'achats identifiées comme prioritaires sont en cours d'élaboration. À destination des services Achats et des prescripteurs internes, ils préciseront les critères ESG à intégrer dans les cahiers des charges pour minimiser les risques.

2.5.2.4. La maîtrise de la chaîne de sous-traitance

La maîtrise de la chaîne de sous-traitance est renforcée par des clauses contractuelles spécifiques, qui ont été revues en 2025.

Ces clauses prévoient l'adhésion des Fournisseurs au Code de conduite et la déclinaison de ses exigences dans leurs propres relations contractuelles. Elles confèrent également à New Immo Holding un droit d'audit destiné à vérifier la bonne application de ces dispositions et, le cas échéant, à mettre en œuvre les mesures contractuelles appropriées.

En parallèle, de nouvelles clauses contractuelles relatives aux enjeux ESG ont été intégrées en 2025 sur les périmètres France, Luxembourg et Holding. Elles prévoient l'adhésion des partenaires à la Charte Achats Responsables et confèrent à l'Entreprise un droit d'audit permettant d'en vérifier la mise en œuvre.

♦ *Au Portugal, un PPA signé pour une durée de 20 ans permet actuellement de fournir 60 % de la consommation électrique de la filiale. Ces contrats contribuent à sécuriser une part de l'approvisionnement énergétique tout en diversifiant les sources utilisées.*

3.1.2. **Les actions engagées par New Immo Holding**

3.1.2.1. **Bilan des mesures de sobriété énergétique et transition du mix énergétique**

En 2025, les plans de sobriété énergétique des sites Ceetrus sous gestion Nhood définis en 2022 ont été maintenus. Ces plans reposent notamment sur le suivi des consommations et l'identification de gisements d'optimisation énergétique. Ils ont contribué à une baisse de la moyenne de consommation annuelle des parties communes de 7,73 % par rapport à 2023, atteignant 149 kWh/m²/an.

Des travaux relatifs à la diminution du recours aux énergies fossiles ont été engagés, notamment sur les territoires portugais et roumains. Dans le même temps, la part des consommations issues des énergies renouvelables a continué de progresser pour dépasser 62 % en 2025.

Cette baisse de consommation s'explique également par une meilleure connaissance des consommations de chaque site, liée notamment à la poursuite de la campagne de déploiement de systèmes de gestion technique bâtiminaire sur le patrimoine de Ceetrus.

En 2025, un partenariat a été officialisé avec une solution d'analyse par intelligence artificielle des consommations et des données issues des systèmes d'exploitation, cet outil visant à renforcer la capacité de détection des dérives de consommation et des défauts de calibrage. Cette solution doit être testée en 2026 sur quatre sites du patrimoine Ceetrus.

En 2024, une campagne d'audits énergétiques a été lancée sur l'intégralité des sites Ceetrus exploités par Nhood et s'est étendue à l'ensemble des actifs en 2025. Ces audits constituent un levier pour prioriser les actions de réduction des consommations et définir, pour chaque site, des plans d'actions chiffrés. Les préconisations issues de ces audits ont été intégrées dans l'outil de Gestion Technique Patrimoniale, incluant les budgets et les gains attendus en kWh et en tonnes équivalent CO₂.

Concernant les projets de développement, l'efficacité énergétique est intégrée aux réflexions plus larges autour des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2024, Nhood déploie systématiquement une analyse de cycle de vie pour tout projet de plus de 10 millions d'euros d'investissement géré par le Groupe, afin d'éclairer la prise de décision au regard des impacts énergétiques et carbone des systèmes retenus.

(en GWh)	ELO
Consommation totale d'énergie⁽¹⁾	2 610
Consommation totale d'énergie fossile	804
Consommation d'énergie nucléaire	609
Consommation totale d'énergie renouvelable	1 196
Part de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie	46 %

Illustration concrète

- ♦ *En juin 2024, Auchan Roumanie a organisé la première édition du “Climate Supplier Event”, réunissant plus de 230 partenaires, Fournisseurs et collaborateurs afin de favoriser le partage de pratiques relatives à la décarbonation. L'événement a été reconduit en 2025.*
- ♦ *Auchan Retail a également déployé une formation dédiée aux collaborateurs de la Direction Produit Internationale visant à renforcer l'intégration des enjeux climatiques dans les processus d'achat et de gestion des Fournisseurs.*
- ♦ *En 2024, un cahier des charges a été élaboré pour la conception de magasins à plus faible empreinte carbone. Ce référentiel a fait l'objet d'un premier déploiement en 2025 lors de la rénovation du supermarché Alcampo de La Moraleja, avec un investissement de 1,75 million d'euros ayant contribué à une amélioration estimée de 40 % de l'efficacité énergétique du site. Les innovations incluent un éclairage LED avec capteurs de présence et un système de contrôle adaptant l'éclairage à l'occupation et à lumière extérieure, une climatisation optimisée par un système d'intelligence artificielle en fonction des prévisions météorologiques, et une vitrine en verre thermique qui favorise l'entrée de lumière naturelle sans augmenter la charge thermique. Enfin, le froid industriel repose sur une centrale au CO2 et l'isolation des chambres froides et des meubles réfrigérés a été renforcée. Cette démarche vise à tester la reproductibilité technique et économique de ce modèle avant toute généralisation éventuelle au sein des filiales.*

3.2.2. Les actions engagées par New Immo Holding

Dans le cadre de ses ambitions en matière de décarbonation et afin de structurer sa démarche, New Immo Holding a validé en 2025 le principe d'élaboration d'un plan de transition, conformément aux cadres réglementaires européens applicables. Sa définition opérationnelle et sa formalisation sont prévues pour 2026.

En parallèle, les consommations électriques des actifs Ceetrus situés en France, au Portugal, en Italie, en Espagne et en Pologne sont couvertes par des certificats de garanties d'origine, représentant plus de 85 % de la consommation électrique éligible des parties communes des actifs du Groupe.

Afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à son patrimoine, Nhood a poursuivi en 2025 l'accompagnement de Ceetrus dans la définition et la mise en œuvre d'un programme de déploiement de centrales photovoltaïques, selon une approche de déploiement massif sur son patrimoine.

Dans une logique de priorisation des actifs, Ceetrus a lancé un appel d'offre auprès de Fournisseurs de solutions de recharge électrique. L'ambition est de déployer une solution de recharge électrique sur chaque centre.

En France, les collaborateurs en charge de l'exploitation technique et de la rénovation des sites ont suivi des formations relatives à l'adaptation des bâtiments au changement climatique, afin d'intégrer ces paramètres dans les plans pluriannuels d'investissement. Au total, 93 % des effectifs de Nhood ont bénéficié d'une action de sensibilisation aux enjeux climatiques propres au secteur immobilier.

Emissions brutes de GES
des scopes 1, 2, 3 et
émissions totales de GES
en 2025

(en tCO ₂)	ELO
Emissions de GES scope 1	
Émissions brutes de GES Scope 1	408 235
Pourcentage des émissions de GES Scope 1 provenant de mécanismes d'échange de droits d'émission réglementés	0 %
Emissions de GES scope 2	
Émissions brutes de GES Scope 2 basées sur la localisation	457 240
Émissions brutes de GES Scope 2 basées sur le marché	226 889
Emissions significatives de GES scope 3	
Total des émissions brutes indirectes de GES (Scope 3)	53 105 975,27
Pourcentage des émissions brutes de GES Scope 3 (basées sur le marché)	99 %
3.1 Biens et services achetés - FLAG	16 048 148
3.1 Biens et services achetés - Non FLAG	22 131 654
3.2 Biens d'équipement	243 106,38
3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie ^(A)	152 072
3.4 Transport et distribution amont ^(A)	382 717
3.5 Déchets générés par les opérations	251 478
3.6 Déplacements professionnels ^(A)	3 322
3.7 Déplacements domicile-travail des employés ^(A)	161 100
3.8 Actifs loués en amont ^(A)	NC
3.9 Transport en aval	6 580 385
3.10 Transformation des produits vendus	NC
3.11 Utilisation des produits vendus ^(A)	1 689 898
3.11 Utilisation des produits vendus - Carburants ^(A)	5 080 002
3.12 Traitement des produits vendus en fin de vie ^(A)	256 039
3.13 Actifs loués en aval ^(A)	7 304
3.14 Franchises ^(A)	88 740
3.15 Investissements ^(A)	30 010
Total des émissions de GES	
Total des émissions de GES (basées sur la localisation)	53 971 451
Total des émissions de GES (basées sur le marché)	53 831 101

(A) : Données du périmètre Auchan Retail uniquement

Depuis l'exercice 2024 des travaux portant sur la méthodologie ont été réalisés. Depuis lors, un calcul plus précis et plus exhaustif a été mis en œuvre, conduisant à un retraitement des données de 2024. Les inventaires des exercices 2024 et 2025 sont désormais établis selon une méthodologie homogène, assurant la comparabilité des données sur ces deux exercices. Les données publiées précédemment n'ont pas fait l'objet d'un retraitement, ces évolutions n'affectant pas la lecture des tendances globales.

Toutes les émissions non biogéniques des scopes 1 et 2 ont été intégrées dans les calculs.

Pour le calcul des émissions du scope 3, la mesure s'est fondée sur les données d'activité de l'entreprise (achats, ventes, distances, tonnages, etc.) et sur des facteurs d'émission issus de bases de données publiques reconnues (Base Empreinte de l'ADEME, DEFRA, EcolInvent). La proportion des émissions calculées à partir de données primaires obtenues auprès des partenaires de la chaîne de valeur est nulle pour l'exercice 2025.

Emissions de GES — chaîne
de valeur d'Auchan Retail

(en tCO ₂)	Chaîne de valeur amont	Opérations propres	Transports	Chaîne de valeur aval	Total
Émissions brutes de GES Scope 1	n/a	401 379	n/a	n/a	401 379
Émissions brutes de GES Scope 2 basées sur la localisation	n/a	437 757	n/a	n/a	437 757
Émissions brutes de GES Scope 2 basées sur le marché	n/a	215 997	n/a	n/a	215 997
Émissions brutes de GES Scope 3	38 514 957	164 422	6 024 865	7 386 049	52 090 293
Total des émissions de GES basées sur la localisation	38 514 957	1003558	6 024 865	7 386 049	52 929 428
Total des émissions					

production de protéines végétales et intégrer des alternatives dans l'alimentation animale.

En novembre 2020, Auchan Retail France a signé le Manifeste contre la déforestation importée liée au soja coordonné par Earthworm Foundation. Une date butoir fixée au 1er janvier 2020 exclut tout soja issu de zones déforestées postérieurement à cette échéance dans les filières concernées. Cette initiative comprend un travail de mobilisation des Fournisseurs pour viser à des chaines d'approvisionnement conformes aux critères définis par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée (SNDI).

Pour les filières dédiées aux "métiers de bouche", Auchan Retail adopte des mesures spécifiques pour limiter les risques de déforestation, notamment via une politique d'alimentation animale qui prévoit :

- une priorité aux origines françaises, européennes ou certifiées non déforestantes ;
- une exclusion stricte des approvisionnements issus du Cerrado ;
- le développement de solutions alternatives pour offrir des substitution au soja (Metex, Bleu Blanc Cœur).

Auchan Retail France et Alcampo disposent chacun d'une politique Forêt formalisée (mise à jour respectivement en mars 2023 et février 2025).

3.5.1.2. **Conformité au règlement européen EUDR**

Auchan Retail a engagé l'adaptation de ses processus afin d'anticiper l'entrée en application du règlement européen relatif à la déforestation importée (EUDR), prévue au 30 décembre 2026.

Des clauses contractuelles spécifiques ont été intégrées pour les produits à marque propre en France, imposant :

- la traçabilité des approvisionnements via la transmission d'informations géolocalisées lorsque requise ;
- la conformité aux exigences de "zéro déforestation" et "zéro conversion" ;
- le respect des interdictions fixées par l'Entreprise en termes d'origine géographiques à haut risque (Cerrado et Amérique du Sud non certifiée) ;
- la coopération des Fournisseurs dans le cadre des obligations de diligence raisonnée prévues par le règlement.

Les dispositifs seront ajustés en fonction des actes d'exécution et des lignes directrices publiées par la Commission européenne.

Commodités	Part certifiée	Principale certification	Empreinte totale (kg)	Poids total vendu (kg)	Surface de forêt transformée (ha)
Soja	N/C	N/C	754 447 231	2 425 185 586	29 623
Huile de palme*	97 %	RSPO (SG, MB, IP)	1 991 024	11 777 979	182
Café	54 %	Rainforest Alliance / UTZ Fairtrade / Max Havelaar PL -EKO-05 / Agriculture from outside the EU Organic agriculture	4 515 376	4 556 273	120
Cacao	28 l%	Rainforest Alliance / UTZ Transparence Cacao	2 983 227	12 123 167	120

Typologies de produits	2025	Notation CDP Forêt - Soja	
Approvisionnements en produits non alimentaires (bois, papier, carton) certifiés FSC ou PEFC ^(A)	Papier toilette	100 %	2023 B-
	Papier cuisine	100 %	2024 B
	Mouchoirs en papier	100 %	2025 B
	Papier scolaire	100 %	
	Papier d'emballage	99 %	
	Produits jetables (y compris serviettes en papier)	15 %	
	Charbon de bois	100 %	

^(A) Les données relatives à l'empreinte totale, au tonnage total vendu et à la surface de forêt transformée ne sont pas présentées au titre de l'exercice 2025, les informations actuellement disponibles ne permettant pas de couvrir de manière suffisamment fiable l'ensemble du périmètre concerné. Des travaux sont en cours afin d'en améliorer la qualité et la complétude en vue d'une publication lors des prochains exercices.

3.7. Gestion inadéquate des déchets

ELO définit le risque de gestion inadéquate des déchets comme les pratiques susceptibles de conduire à un traitement, une élimination ou une valorisation insuffisamment maîtrisés des déchets, pouvant entraîner des dégradations des milieux naturels.

L'exposition à ce risque couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe : en amont, lors des processus de production générant des résidus ou sous-produits ; au sein des opérations propres (magasins, entrepôts, bureaux, chantiers) générant des flux variés ; ainsi qu'en aval, au stade de l'usage ou de la fin de vie de certains produits distribués.

La criticité est évaluée comme élevée, au regard des volumes et de la diversité des flux générés par les activités du Groupe, des exigences réglementaires applicables en matière de traitement et de traçabilité des déchets, ainsi que des impacts environnementaux susceptibles de résulter d'une gestion insuffisamment encadrée.

3.7.1. Les actions engagées par Auchan Retail

Auchan Retail met en œuvre des dispositifs visant à améliorer la gestion des déchets au sein de ses filiales, dans le respect des réglementations locales applicables et en tenant compte des infrastructures disponibles dans chaque pays d'implantation. Dans certains territoires, les systèmes de gestion des déchets peuvent être insuffisants ou inadaptés, ce qui peut limiter les initiatives. La majorité des filiales disposent de dispositifs organisés de collecte et de traitement du papier, du carton et des plastiques.

La gestion des déchets d'exploitation fait l'objet de procédures internes portant notamment sur le traitement des invendus alimentaires et le recyclage des emballages, ainsi que sur la sensibilisation des consommateurs à des pratiques plus responsables. Ces actions incluent la mise à disposition d'informations claires sur les produits et le développement d'initiatives visant à encourager le tri et la réduction des déchets générés.

Auchan Retail met en place des initiatives auprès de ses clients pour collecter et valoriser les déchets plastiques, notamment les bouteilles. Ces actions permettent non seulement de limiter la pollution plastique, mais aussi de réintégrer les matériaux recyclés dans de nouveaux cycles de production, contribuant ainsi à une économie circulaire.

Déchets issus des opérations propres (ELO)

Sorties de ressources (en tonnes)	2025
Déchets produits	465 654,3
Déchets détournés de l'élimination grâce à la valorisation	317 377,8
Déchets dangereux détournés de l'élimination	7 979,8
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison de leur préparation pour la réutilisation	0,0
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison du recyclage	7 978,4
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison d'autres opérations de valorisation	1,4
Déchets non dangereux détournés de l'élimination	309 398,0
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison de leur préparation pour la réutilisation	8 353,0
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison du recyclage	267 550,9
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par incinération avec valorisation énergétique	16 067,5
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison d'autres opérations de valorisation	17 426,5
Déchets destinés à l'élimination	148 277,5
Déchets dangereux destinés à l'élimination	1 548,4
Déchets dangereux destinés à l'élimination par incinération	507,2
Déchets dangereux destinés à l'élimination par mise en décharge	119,1
Déchets dangereux destinés à l'élimination au moyen d'autres opérations d'élimination	922,1
Déchets non dangereux destinés à l'élimination	146 728,2
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par incinération	2 156,5
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par mise en décharge	109 679,8
Déchets non dangereux destinés à l'élimination au moyen d'autres opérations d'élimination	34 892,8
Déchets non recyclés	181 772,0
Pourcentage de déchets non recyclés	39 %

Des initiatives sont également déployées pour valoriser les déchets alimentaires. Lorsque certaines pertes de nourriture ne peuvent être évitées, Auchan Retail met en œuvre des solutions de valorisation via l'alimentation animale, la fabrication de biomatériaux, la méthanisation ou le compostage, afin de réintégrer les matières non-consommables dans des boucles circulaires.

La valorisation des déchets alimentaires non évitables repose sur quatre canaux principaux :

- l'alimentation animale : les denrées non consommables sont données à des associations, zoos ou fermes, ou transformées en aliments pour animaux ;
- le traitement des biomatériaux et la transformation biochimique : les déchets alimentaires non évitables peuvent être utilisés pour la production de biomatériaux ou de matériaux biosourcés ;
- la méthanisation (co-digestion anaérobie) : les matières organiques sont dégradées par des bactéries en absence d'oxygène, permettant leur méthanisation et la production de biogaz ;
- le compostage (digestion aérobie) : la dégradation de la matière en présence d'oxygène conduit à la production de compost valorisable.

Ces solutions sont mobilisées lorsque les conditions sanitaires, réglementaires et logistiques le permettent.

Illustration concrète

- ♦ *En Espagne, la gamme "Petfood Circular" développée par Alcampo valorise des sous-produits carnés issus d'excédents de magasins. Ces matières sont transformées en farine destinée à l'alimentation animale, ce qui permet d'éviter la déperdition de plusieurs tonnes de viandes et poissons ;*
- ♦ *Au Portugal, Auchan s'est associé à re.store® pour concevoir une gamme de lits pour animaux fabriqués à partir de déchets textiles réemployés. En 2025, 151 unités ont été commercialisées.*

3.7.2. Les actions engagées par New Immo Holding

Dans le cadre des opérations de construction conduites pour la foncière Ceetrus en France, les chantiers sont encadrés par une charte "*chantier responsable et à faibles nuisances*", à laquelle les entreprises intervenantes doivent adhérer. Cette charte prévoit notamment des obligations de tri à la source, d'identification des flux et d'orientation vers des filières de valorisation adaptées.

Pour les actifs en exploitation, la gestion des déchets est confiée, lorsque cela est possible, à des prestataires spécialisés disposant des autorisations requises. Les cahiers des charges intègrent des exigences relatives à la traçabilité des flux, aux taux de valorisation et au reporting périodique.

Un suivi des volumes collectés et des filières mobilisées est opéré à l'échelle des sites, à des fins de pilotage interne et de conformité réglementaire. La politique de gestion des déchets validée en 2024 pour le territoire français poursuit son déploiement.

La certification BREEAM In-Use constitue un référentiel structurant pour le suivi des performances environnementales des actifs, incluant la gestion des déchets. Les plans d'action par site intègrent des objectifs d'amélioration continue des taux de valorisation et de réduction des volumes générés, en cohérence avec les exigences du référentiel.

Enfin, les projets de développement immobilier intègrent des démarches de réemploi des matériaux lorsque cela est techniquement et économiquement pertinent, conformément aux orientations de la stratégie ESG de Nhood.

Enfin, le développement d'une offre diversifiée de produits d'origine végétale constitue un levier complémentaire permettant de proposer aux consommateurs des alternatives aux produits carnés, sans que cette orientation ne se substitue aux exigences applicables aux filières animales.

Illustration concrète

En 2024, Auchan Retail France a rejoint l’initiative de l’Association Étiquette Bien-Être Animal. Cette étiquette, apposée sur certaines volailles à marque Auchan, classe les produits selon cinq niveaux (supérieur, bien, assez bien, standard, minimal), afin de fournir une information structurée aux consommateurs.

Depuis juin 2025, les premiers produits porcins étiquetés selon ce dispositif sont commercialisés en France. Cette démarche résulte d’un travail conjoint entre distributeurs, organisations professionnelles et ONG, visant à structurer un référentiel commun et à améliorer progressivement les pratiques de la filière.

	2024	2025
Nombre de références Vegan à Marque Auchan	197	266
Nombre de références Vegan de Marque Nationale	1 835	1 976
Total	2 032	2 242
Nombres de référence oeuf élevage hors-cage (plein air et sol)	108	103
Nombres de référence oeuf cage	31	9
Part des œufs respectueux de la bien-traitance animale (ratio hors-cage/cage)	77.69 %	91,26 %

Le *Bureau Achat Marée* centralise les achats de poisson pour la France et traduit cette politique en actions opérationnelles. Il travaille avec un organisme indépendant pour vérifier la qualité des produits tout au long de la chaîne, réalisant environ 10 000 contrôles annuels. Les produits sont strictement contrôlés avec une grille d'évaluation qui inclut selon les espèces des vérifications approfondies et des analyses microbiologiques et physico-chimiques dans l'objectif de garantir une qualité et une fraîcheur optimales.

Initiatives d'Alcampo – Espagne

Alcampo a formalisé une politique de pêche responsable afin de promouvoir les pratiques de pêche durable et la traçabilité des produits de la mer. À travers cette politique, l'Entreprise met en œuvre plusieurs stratégies pour renforcer ces engagements.

Afin de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, Alcampo lutte utilise des outils de cartographie avancés, tels que Seafood Metrics développé par le Sustainable Fisheries Partnership (SFP). Ces outils permettent de surveiller les transbordements et de vérifier la conformité de ses approvisionnements aux réglementations en vigueur.

Alcampo privilégie également l'augmentation du volume de produits d'origine responsable, en mettant l'accent sur les normes reconnues et les certifications délivrées par des tiers, comme celles de la Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI).

L'Entreprise soutient la pêche artisanale et les produits locaux. Dans le cadre de ses efforts pour minimiser les captures accessoires d'espèces protégées ou menacées, Alcampo collabore avec des organisations de conservation marine. L'Entreprise participe à l'Ocean Disclosure Project (ODP) et partage publiquement des informations sur son approvisionnement en produits de la mer.

En matière de thon, Alcampo favorise l'utilisation de navires inscrits dans les registres de pêche durable (PVR et VOSI) et encourage une gestion responsable des dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour éviter la surpêche. L'Entreprise exclut de la commercialisation les espèces menacées, telles que le thon du Sud, l'anguille sauvage et plusieurs espèces de requins, en respectant les recommandations scientifiques strictes.

Illustrations concrètes

✦ Animation de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants

Le 12 juin 2025, une table ronde réunissant la Direction ESG internationale, la Direction du Développement international et la Direction patrimoine de Ceetrus a permis de présenter les mesures opérationnelles mises en œuvre pour prévenir les atteintes aux droits fondamentaux dans les projets et de sensibiliser les collaborateurs à leur rôle dans le dispositif de vigilance.

✦ Partenariat avec la CARSAT Hauts-de-France

Une coopération avec la CARSAT a été engagée et prévoit l'intervention d'un contrôleur sur un programme jusqu'à sa livraison. Elle permet la vérification des dispositifs de sécurité, l'intégration des recommandations dans les projets futurs et une comparaison des pratiques en matière de prévention du travail dissimulé. Les visites de chantiers réalisées en 2025 n'ont pas donné lieu à des observations majeures.

✦ Charte accueil sécurité pour les entreprises externes

Déployée en 2025, elle encadre les conditions d'intervention dans les cellules commerciales et rappelle les exigences relatives au plan de prévention, à l'évaluation des risques, aux travaux spécifiques, aux EPI, aux horaires et à l'obligation de vigilance et à la sous-traitance.

Répartition des effectifs par sexe, au 31 décembre 2025 (ELO)

	Effectifs (2025)
Féminin	94 142
Masculin	58 842
Total	152 984

Répartition par classe d'âge parmi les salariés (ELO)

	Nombre	Pourcentage
Moins de 30 ans	36 913	24 %
Entre 30 et 50 ans	65 106	43 %
Plus de 50 ans	50 965	33 %
Total	152 984	100 %

Répartition par sexe en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur (ELO)

	Nombre	Pourcentage
Féminin	433	46 %
Masculin	513	54 %
Total	946	100 %

Répartition des effectifs présents au 31/12/2025 par sexe et type de contrat puis par sexe et temps de travail (Auchan Retail)

	Féminin	Masculin	Total
Nombre de salariés	93 200	58 135	151 335
Nombre de salariés permanents	86 153	53 099	139 252
Nombre de salariés temporaires	7 030	5 018	12 048
Nombre de salariés à heures non garanties	17	18	35
Nombre de salariés à temps plein	63 799	46 966	110 765
Nombre de salariés à temps partiel	29 401	11 169	40 570

Répartition par sexe du nombre moyen d'heures de formation par salarié (Auchan Retail)

	2025
Féminin	10,4
Masculin	11,1
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	10,6

Nombre d'audits sociaux réalisés dans la chaîne d'approvisionnement d'Auchan Retail relevant de la Direction Produit Internationale

	2023	2024	2025
Nombre d'audits sociaux pour les sites de la chaîne d'approvisionnement	1 236	1 322	1 165

4.3.2. Les actions engagées par New Immo Holding

4.3.2.1. Pour les collaborateurs

Au sein de l'Entreprise, l'instance dirigeante s'efforce d'encourager la parole et le dialogue social et de mettre en place des canaux de communication et d'échanges avec les collaborateurs. À titre d'exemple, le Directeur général organise mensuellement une prise de parole incluant une phase de questions et réponses ouverte à l'ensemble des collaborateurs.

L'exercice de la représentation collective repose sur la mise en place des instances de représentation du personnel prévues par les législations locales. En France et au niveau de la holding, un CSE est en place, comprenant 14 titulaires et 14 suppléants, ainsi que deux délégués syndicaux et une commission santé, sécurité et conditions de travail. En Côte d'Ivoire, des délégués du personnel élus assurent la représentation des salariés.

Des formations dédiées sont dispensées aux membres du Comité social et économique et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail afin de professionnaliser les membres composant les organes de représentation du personnel.

En complément, des dispositifs de dialogue direct avec la direction sont organisés sous la forme de réunions d'information ouvertes à l'ensemble des collaborateurs intégrant des séquences de questions-réponses.

4.3.2.2. Pour la chaîne de valeur

Le respect des droits fondamentaux, incluant la liberté d'association, est intégré dans les dispositifs d'approvisionnement responsable et dans les engagements contractuels applicables aux prestataires intervenant sur les opérations immobilières.

Les mécanismes de sélection et d'évaluation des partenaires permettent d'identifier les situations à risque et de conditionner la relation d'affaires au respect de ces exigences.

Illustration concrète

La mise en place d'ateliers d'expression directe et collective en France, dont la phase préparatoire a été finalisée en 2025, vise à structurer un canal supplémentaire de remontée des préoccupations professionnelles. Leur réalisation est prévue en 2026.

contrôle par vidéo protection, amélioration périmétrique), qui seront intégrées aux plans d'action des sites concernés.

5.1.2.3. Sur les sites en travaux ou les projets de développement Ceetrus

Les exigences relatives aux droits humains et à la sécurité des chantiers sont formalisées dans la Charte Santé, Sécurité et Droits Humains, annexée aux contrats de travaux.

Dans plusieurs pays, un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (ou équivalent) est désigné conformément aux exigences réglementaires afin de coordonner les mesures de prévention.

Les cahiers des charges travaux comportent systématiquement des exigences en matière de sécurité. La capacité des entreprises candidates à mettre en œuvre ces exigences est intégrée aux critères de sélection.

Enfin, un programme de formation destiné aux équipes en charge de l'aménagement et du développement est en cours de déploiement afin de clarifier les rôles et responsabilités en matière de sécurité.

Illustration concrète

Une démarche de revue des attendus Ethique et Compliance sur les projets de développement a été initiée en 2025 pour mettre en avant les bonnes pratiques et les zones à renforcer sur le volet de la gestion des droits humains et de la sécurité. Cet exercice a permis la mise en œuvre d'une grille de contrôle qui permet de constater opérationnellement l'application des contenus de Compliance, notamment en matière de sécurité.

	Auchan Retail	New Immo Holding
Pourcentage de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	100 %	100 %
Nombre de décès de salariés suite à accident du travail et à maladie professionnelle	2	0
Nombre d'accidents du travail impliquant des salariés n'ayant pas entraîné d'arrêt	3 499	11
Nombre d'accidents du travail impliquant des salariés ayant entraîné un arrêt	4 266	8
Taux de fréquence des accidents du travail	18,44	13,39
Nombre de jours perdus suite à des accidents du travail	271 258	468

5.3.2. Les actions engagées par New Immo Holding

La gestion de la sécurité des actifs repose sur un dispositif structuré de planification et de suivi technique.

Planification des investissements pour chaque actif

Des visites techniques annuelles permettent d'établir, pour chaque actif et sur chaque marché, un plan pluriannuel d'investissement intégrant les opérations de maintenance, de renouvellement des équipements et de mise en conformité réglementaire. En cohérence avec la stratégie globale du site, ce plan inclut les besoins et priorités d'investissement des actifs sur plusieurs années. Sa réalisation annuelle permet de réduire les risques physiques et humains par le renouvellement et la maintenance glissants du bâti et des équipements.

Outil de gestion technique du patrimoine

En France, un outil de gestion technique du patrimoine centralise les données relatives à l'état des actifs, aux obligations réglementaires, aux budgets et aux actions de remédiation. Il vise à être déployé sur l'ensemble du portefeuille des sites de Ceetrus en Pologne, Italie, Espagne, Portugal et Roumanie. Cet outil facilite les révisions techniques des équipements en accord avec les réglementations nationales, ce qui permet une utilisation conformes aux usages techniques et sécuritaires.

Réalisation d'audits de structure des bâtiments

Des audits de structure sont réalisés de manière régulière sur les actifs Ceetrus par des bureaux d'études externes afin d'anticiper les besoins d'investissement à moyen et long terme sur les infrastructures et équipements. À ce jour, aucun risque structurel ne pouvant impacter la sécurité directe des personnes et/ou des bâtiments n'a été relevé sur les marchés où ces audits ont été menés. Lorsque des situations nécessitant une intervention sont identifiées, les travaux correspondants sont intégrés dans les plans pluriannuels d'investissement et font l'objet d'un suivi dédié. Une surveillance constante de ces bâtiments est mise en place.

Cartographie des risques techniques et sécurité pour les sites en France

En complément des audits de sécurité, l'équipe technique de la Filiale France réalise une analyse dédiée aux risques liés aux atteintes environnementales, hygiène et de sécurité, et risques techniques. Pour chaque risque majeur identifié, un budget est alloué pour les actions correctrices nécessaires. Cette cartographie permet d'identifier les risques majeurs pouvant être de nature à causer des dangers corporels graves auprès des parties prenantes présentes sur les sites.

5.4.2. Les actions engagées par New Immo Holding

La prévention des atteintes durables à la santé liées à l'organisation du travail repose sur une démarche d'identification et de traitement des facteurs de risques professionnels.

En 2025, une revue exhaustive du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée en France et au Luxembourg dans le cadre d'ateliers associant les directions opérationnelles, les ressources humaines et les fonctions support.

Cette revue a permis :

- d'identifier les situations de travail exposant les collaborateurs à des risques liés à la charge d'activité, aux déplacements professionnels, au télétravail et aux environnements de travail sur sites ;
- d'évaluer ces risques selon une cotation probabilité / impact ;
- de recenser les mesures existantes et d'identifier les risques résiduels prioritaires.

Les résultats ont été présentés à la CSSCT, qui a validé l'évaluation et les plans d'actions associés.

Un projet de déploiement de ce référentiel dans l'ensemble des filiales est engagé afin de disposer d'une vision consolidée et de prioriser les actions de prévention à l'échelle du Groupe.

Le baromètre annuel d'engagement constitue un dispositif complémentaire permettant d'identifier les situations de déséquilibre organisationnel.

Les résultats font l'objet de plans d'actions suivis par les directions des ressources humaines.

Les dispositifs de télétravail, encadrés par les législations locales, participent à la réduction des contraintes organisationnelles identifiées comme facteurs de risque.

